

2009/1369 - Adhésion de la Ville de Lyon au groupement régional de santé publique (GRSP) de Rhône-Alpes - Approbation de l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du GRSP (Direction du Développement Territorial) (BMO du 27/04/2009, p. 0767)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

Mme GUILLAUME Sylvie, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous approuvons naturellement ce rapport sur le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP), car la Ville a intérêt à participer à l'élaboration et à la définition des politiques de prévention sanitaire, avec l'Etat, l'ARH, la CRAM, l'INPES et les autres partenaires, notamment les collectivités locales.

Ces politiques de prévention, d'accès aux dépistages et d'accompagnement des malades, sont très importantes et encore trop sous-estimées et sous dotées en moyens financiers et humains en regard des enjeux.

Lyon doit tenir sa place, avec les autres villes de la région, surtout dans cette période charnière de changements structurels et de rôle nouveau de l'ARS, qui sera bientôt mise en place. Nous nous inquiétons cependant de l'avenir du GRSP et de sa conception partenariale, tant l'Etat œuvre pour maîtriser seul la gestion de tout le système de santé publique, en se fondant d'abord sur des critères financiers.

Le Groupe GAEC réaffirme aujourd'hui l'importance de la coordination locale de tous les acteurs de la santé et de la prévention, en complément de l'hôpital, ainsi que l'importance des actions d'éducation à la santé, auxquelles la Ville contribue, entre autres actions, dès l'école, avec le service médico-social scolaire.

Au delà, nous voulons redire aujourd'hui notre opposition à la conception centralisée et étatiste de la réforme hospitalière en cours d'examen au Parlement, condamnée par tous les professionnels de la santé publique, bien au delà des clivages politiques habituels. Si les hôpitaux ont besoin d'évoluer et de se moderniser, d'avoir une gestion plus efficace et de conforter la place et la parole des usagers, ils doivent avoir les moyens d'assumer leur rôle spécifique et irremplaçable dans l'accès de tous aux soins, même les plus coûteux, dans la recherche indispensable pour faire face aux enjeux sanitaires et dans la formation des médecins. Cela a un coût à assumer, car l'hôpital ne peut pas être réduit au rôle et aux modalités de gestion du secteur privé.

S'il fallait voter le budget des HCL, pour éviter l'intervention directe de l'Etat, les questions soulevées restent entières et nous devons soutenir les professionnels de santé dans leur combat, pour garantir l'avenir du système de santé publique, c'est ainsi que nous demandons le retrait de la loi Bachelot dans sa forme actuelle.

Mme PIERRON Sylvie, Conseillère municipale déléguée : L'adhésion de la Ville de Lyon au Groupement Régional de Santé Publique de Rhône-Alpes traduit notre souci de répondre davantage aux besoins de nos concitoyens en matière de santé, notamment l'amélioration de la prise en charge des personnes fragilisées et, partant, la réduction des inégalités dans l'accès aux soins, ainsi que la diminution, par la prévention primaire et le développement du dépistage, des facteurs de risque de mortalité et de morbidité.

Par la richesse des informations auxquelles elle permet d'accéder, cette adhésion permettra d'orienter la politique socio-sanitaire de notre Ville. Mais tout cela reste insuffisant, parce que le Ministère de la Santé et le Gouvernement, plutôt que d'appuyer les actions locales, choisissent de ne rien entendre des revendications populaires, renforcent les inégalités sociales de santé qui, bien évidemment, résultent des contraintes imposées au système de santé par l'Etat, notamment les entailles successives

portées à la Sécurité Sociale, ainsi que l'instauration de la tarification à l'activité, qui assassine 29 CHU sur 31 en France actuellement.

Que la Ville de Lyon prenne l'initiative, que l'on souhaite la plus forte possible, pour améliorer l'état de santé de ses habitants, est significatif de l'urgence à mettre la santé publique au centre des préoccupations de la population, des usagers, des personnels de nos hôpitaux et des acteurs nombreux de la santé publique. C'est une question politique majeure de cohésion sociale et de respect de notre socle républicain, qui proclame les hommes et les femmes libres et égaux en droit.

En ces moments où le service public hospitalier est mis en état de quasi-faillite par le Gouvernement, nous demandons aux Parlementaires de Droite présents, favorables à la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » dite « Loi Bachelot », de s'en expliquer face à la population. Cette loi qui impose et organise la pénurie des personnels et des lits, est dangereuse et lourde de conséquences, car elle porte en elle la disparition de la médecine hospitalière publique, au profit d'une médecine uniquement rentable. Et ce, aux dépens des plus fragiles d'entre nous. C'est donc une régression sanitaire : le maître-mot n'est plus la santé mais la rentabilité, la préoccupation centrale n'est plus le malade, mais la réduction des coûts de fonctionnement de l'hôpital et les premières victimes en sont les patients et les soignants.

C'est pourquoi le Groupe Communiste s'inscrit dans une autre conception de la santé pour les bénéficiaires et pour la Sécurité Sociale. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

Monsieur Havard vous souhaitez avoir la parole ?

M. HAVARD Michel : Oui, je souhaitais faire un rappel au règlement. On travaille dans des conditions difficiles cet après-midi. C'est compliqué d'entendre ce que disent les différents orateurs au Conseil municipal.

M. LE MAIRE : Vous savez que si vous avez des problèmes d'audition, Monsieur Havard, je peux vous indiquer un de nos collègues !

M. HAVARD Michel : Je n'ai pas de problème d'audition, Monsieur le Maire, je n'ai aucun problème d'audition et je pense que je ne suis pas le seul à partager cet avis. Compte tenu de ces conditions de travail et en vertu de l'article 18, je vous demanderai une suspension de séance de quelques minutes, pour que vous puissiez nous expliquer ce que vous comptez faire ou si vous comptez nous laisser continuer à travailler dans ce contexte-là.

Ah, cela va mieux !

M. LE MAIRE : Vous voyez il suffit que vous preniez la parole... A mon avis, vous êtes le vrai leader de l'Opposition ! Ils vous entendent déjà à l'avance !

M. HAVARD Michel : Il n'empêche que je vous confirme ma demande de suspension de séance, en vertu de l'article 18.

M. LE MAIRE : Elle est de droit mais nous restons en place bien évidemment ! Et M. Havard se réunit avec ses amis.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon quitte la salle. Suspension de séance de 17h20 à 17h25.)

M. LE MAIRE : A mon avis, vous gagnez au moins deux places, Monsieur Havard, dans le prochain classement.

Bien, mes chers Collègues, si vous le voulez bien, nous allons pouvoir reprendre la séance. Je passe donc la parole à Mme Rabatel.

(Adopté.)